

BIC Iban, la réalité de la mise à jour

Avec la normalisation des paiements, le RIB ne suffit pas. Un ordre de virement Sepa nécessite un code BIC et un code Iban : les référentiels doivent donc être mis à jour.

par Michel Costandi, consultant, Neofi Solutions (texte), et Hervé Postic, Utsit, (encadrés)

L'entrée en vigueur du Sepa (*Single Euro Payment Area*) impose, pour tout paiement en euro dans ces trente-deux pays, l'utilisation du code BIC (*Business Identifier Code*) et du code Iban (*International Bank Account Number*) en lieu et place du traditionnel RIB (relevé d'identité bancaire) ou des coordonnées nationales d'autres pays. Premier type de paiement concerné : le virement ou *Sepa Credit Transfer* (SCT).

Partons de l'hypothèse selon laquelle le trésorier a installé les dernières versions en date de ses logiciels, intégrant les nouveaux champs BIC et Iban pour ses fournisseurs et salariés : il ne reste qu'à les renseigner. Il a, parallèlement, commencé à exiger ou à recevoir de ses partenaires des références bancaires et les a saisies dans les champs adéquats s'ils étaient présents, dans un champ « remarque »

Le saviez-vous ?

Depuis un vote de l'ISO au mois de septembre 2009, l'acronyme BIC ne signifie plus *Bank Identifier Code* mais *Business Identifier Code*. La même évolution de la norme ISO 9362 supprime les BEI (*Business Entity Identifier*), qui, respectant la même structure que les codes BIC, identifiaient des institutions autres que les banques, par exemple les entreprises. Désormais tous ces codes s'appellent indifféremment des BIC.

ou une feuille de calcul s'ils n'existaient pas encore. Mais le gros des références reste en codification nationale, de surcroît souvent privé de la clé de contrôle en ce qui concerne la France car elle n'était utilisée ni dans les ordres de virement ni dans les extraits de compte. Bien entendu, il peut contacter chaque partenaire en lui demandant de fournir ses références bancaires complètes, puis les saisir. C'est sans aucun doute la source la plus fiable.

Conversion de masse

On peut aussi procéder à la conversion en masse des codes nationaux en couple BIC Iban. Il y a deux solutions : faire l'acquisition d'un référentiel du type « BIC Plus Iban Directory » proposé par Swift et développer un algorithme de conversion ou recourir à un service de conversion en ligne, que proposent banques et prestataires. Le principe de cette seconde solution est simple : on constitue un fichier contenant les coordonnées nationales à convertir, que l'on transfère au prestataire, qui le traite (dans un délai plus ou moins bref) et met à disposition un fichier complété avec les codes BIC et Iban correspondant à chaque coordonnée nationale. Il ne reste plus au trésorier qu'à importer ces codes dans les référentiels.

Malgré l'existence de règles d'apparence assez simple, la conversion nécessite de prendre quelques

Codes BIC : 8 ou 11 caractères ?

Le code BIC d'une institution comporte 8 caractères, et il est possible d'ajouter un *Branch Code* de 3 caractères permettant d'identifier, à l'intérieur de l'institution, un service ou une implantation locale. En l'absence de *Branch Code*, il est d'usage de compléter le code BIC jusqu'à 11 caractères par « XXX ». Ainsi SOGEFRPP est le code BIC de la Société Générale en France, que l'on trouvera souvent écrit SOGEFRPPXXX. A l'intérieur de la Société Générale, le *back-office* des services de *trade* a un BIC propre, SOGEFRPPBCK.



Iban : pas uniquement l'Europe

L'Iban (norme ISO 13616) est obligatoire pour les pays du Sepa, mais cette codification a aussi été adoptée par des pays extra européens. Le dernier en date : L'Arabie saoudite. Avant lui : la Tunisie, la Turquie, Israël et l'Ile Maurice. En tout, 46 pays ont fait le choix d'utiliser cette norme si pratique pour les trésoriers.

précautions, en particulier de ne pas transposer indûment la situation française au reste de l'Europe, ni encore moins la façon de travailler d'une banque en particulier.

Identifier le pays des comptes étrangers

Si les référentiels comportent des comptes dans des établissements situés hors de France, il faut s'assurer que le service proposé gère correctement les BIC et Iban de chacun des pays concernés. Le fichier à soumettre au service de conversion devra comporter le pays, en plus des différents éléments composant les coordonnées nationales. On peut avoir dans sa base le pays du fournisseur, mais pas forcément celui de son établissement teneur de compte. Et lorsque l'on a bien ce champ, son contenu n'est pas fiable - il n'est pas toujours saisi ou parfois saisi avec la même valeur que le pays du fournisseur. Or, sans indication de pays, les mécanismes de conversion ne peuvent reconstituer l'Iban. Une première étape de toute

opération de conversion sera donc nécessairement visuelle, une analyse de la manière dont les coordonnées nationales ont été saisies et contrôlées (ou non) par les applications comptables et de ressources humaines.

Valider les références disponibles

Il se peut qu'on ait un code Iban mais pas le code BIC correspondant. D'autres fois, tout semble correct, mais à cause d'une faute de frappe, un caractère manque, ou pis, un chiffre s'est substitué à un autre. Un processus efficace de migration doit prendre en compte toutes les informations utiles disponibles au sein du système d'information, fussent-elles dans des applications différentes. Ces informations doivent être confrontées aux normes et formats de chaque pays, afin d'être automatiquement prévalidées, corrigées, complétées, voire même déduites avant d'être soumises aux services de conversion et de validation. Il est même possible de deviner le pays de coordonnées nationales grâce à une analyse heuristique, rendant leur conversion possible. Une fois les BIC et Iban obtenus et validés, ils pourront être remontés pour mettre à jour les différents référentiels.

Organiser la collecte

Quand une partie des références n'a pas pu être convertie par ces mécanismes automatiques, on peut organiser la collecte en automatisant l'envoi de formulaires par courriel. Les tiers qui en sont destinataires

Où trouver des documentations à jour ?

Swift est l'autorité d'enregistrement déléguée de l'ISO tant pour l'Iban que pour les codes BIC.

sont invités à saisir ou à rectifier leurs références bancaires et à retourner le formulaire. Notons que ce type de collecte peut être utilement effectué grâce à un portail mis à la disposition des fournisseurs.

Se maintenir à jour

Même avec des références à jour, on n'est pas définitivement à l'abri de rejets dus à des références invalides. Par exemple, les bénéficiaires modifient leurs domiciliations, ou ne pensent pas à prévenir immédiatement. Plus grave : les établissements bancaires peuvent changer de codes BIC à l'occasion de fusions ou de restructurations (les codes BIC de toutes les agences BNP et Paribas ont changé à la suite de la fusion entre les deux établissements). Le référentiel se devant de suivre ces mouvements, il est indispensable que le processus de validation soit itératif et utilise un référentiel BIC régulièrement actualisé. Pour la France, il peut utilement intégrer les corrections de domiciliations reçues des banques, sous réserve que ces dernières intègrent bien les codes BIC.

Un projet à ne pas sous-estimer

La « BIC Ibanisation » des référentiels n'est donc pas simplement l'affaire d'une moulinette, ni une solution standard qu'on trouve dans le commerce. Il s'agit d'un projet à démarrer au plus tôt et à intégrer durablement au système d'information, en étroite liaison avec les logiciels de gestion de trésorerie et de télécommunication bancaire. Il en va du coût récurrent des transmissions d'ordres.

L'IBAN Registry recense les pays ayant adopté l'Iban et la structure de l'Iban dans chacun de ces pays. Il est disponible en libre téléchargement sur le site de Swift.

(http://www.swift.com/solutions/messaging/information_products/directory_products/iban_format_registry/index.page?).

Les codes BIC sont disponibles dans des répertoires mis en vente sur le site de Swift, sur lequel on peut néanmoins trouver un outil gratuit de recherche et vérification de code BIC (<http://www.swift.com/biconline/>).

Le passage aux codes BIC et Iban en France comporte des chausse-trapes.

Par Eric Gayno, Utsit

Le site de l'AFTE propose une application permettant de calculer un Iban, de le vérifier et de rechercher le code BIC correspondant, pour des comptes situés en France (www.afte.com/fr/user/login?destination=calc_rib_iban).

Une règle, des exceptions

La quasi-totalité des banques françaises a opté pour une solution simple : dans le cadre du Sepa, le BIC est le même pour tous les guichets rattachés à un même code établissement (le cinq premiers chiffres du RIB). C'est le cas de BNP Paribas (BNPAFRPPXXX), de Société Générale (SOGEFRPPXXX) ou des caisses de Crédit agricole (chaque caisse a un code banque CFONB et un BIC commençant par AGRIFRPP). En revanche, la Banque postale possède plus de 20 centres ayant un BIC différent, bien que la banque n'ait qu'un code banque CFONB (20041). Mais cette « règle » a été mise en place récemment par certaines banques, qui ont longtemps distribué des couples BIC Iban avec un BIC propre au guichet, ce qui explique qu'il règne une certaine confusion : mon fournisseur qui a un compte à BNP Paribas, agence de Reims, m'a donné un BIC « officiel » : BNPAFRPP-PRMS, mais le site web me donne BNPAFRPPXXX. Qui croire ?

Sepa or not Sepa ? Une leçon de géographie

Dans un projet de migration, il est bon de se rappeler que le RIB n'est pas utilisé qu'en France métropolitaine, mais aussi dans les départements d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et un pays souverain, Monaco. Or ces pays, départements et collectivités, n'ont pas le même statut vis-à-vis du Sepa et le « code

pays » que l'on doit leur affecter est aussi variable.

- Les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) font partie du Sepa au même titre que la France métropolitaine et le code pays des numéros de compte Iban tenus dans les DOM est : FR.

- Les collectivités d'Outre-mer ne font pas partie du Sepa mais les banques donnent des Iban à leurs clients. Le code pays de ces Iban peut être soit celui du « pays » (NC pour Nouvelle-Calédonie par exemple), soit FR. Cela concerne la Nouvelle-Calédonie (NC), la Polynésie Française (PF), Wallis et Futuna (WF), Saint-Pierre-et-Miquelon (PM), Mayotte (YT), les Terres australes et antarctiques françaises (TF), Saint-Martin (MF) et Saint-Barthélemy (BL).

- Monaco n'est pas en France et fait désormais partie du Sepa. Les banques génèrent des Iban avec un code pays « MC ».

GP ou FR ? Un cours d'histoire

Un lecteur attentif de la liste des codes pays ISO pourra s'étonner de voir que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion, parties intégrantes de la France, ont leur propre code pays. Quel ne sera pas non plus son étonnement de constater qu'il existe des codes BIC utilisant ces codes pays, héritage d'une époque où les télécommunications étaient tributaires de fonctions de routage peu sophistiquées. Il y a une quinzaine d'années, il fallait composer un numéro de téléphone international pour atteindre la Guadeloupe. Il en allait de même pour le routage des messages Swift, qui représentait alors l'unique utilisation des codes BIC. Il

est maintenant possible d'avoir un code BIC avec FR en code pays pour un établissement en Guadeloupe.

Cependant, certains établissements ont encore des codes BIC avec un code pays « local », par exemple les implantations de BNP Paribas aux Antilles et à la Réunion (BNPAGFGX, BNPAGPGX, BNPAMQMX et BNPARERX). Les Iban délivrés par ces banques commenceront eux par FR.

Et l'on peut trouver d'autres complications : une agence de Mayotte (hors Sepa) dont le code BIC est ... à la Réunion (Sepa).

RIB invariant et localisation des guichets

Une autre particularité des RIB est que ses codes banque et guichet peuvent ne plus exister : de nombreuses banques ont opté pour le « RIB invariant » (un client qui change d'agence garde son RIB et a donc une partie « guichet » de son RIB qui ne correspond plus à son guichet de rattachement). De même, quand un guichet ferme, il n'est pas impossible qu'il existe des RIB bien vivants rattachés à ce guichet disparu. Les guichets concernés sont bien identifiés comme tels dans le référentiel de la Banque de France (fichier des guichets domiciliataires).

France : attention

Une analyse fine des coordonnées bancaires s'impose avant toute migration, même en France. Le référentiel de la Banque de France (<https://www.guichet.banque-france.org>) permet, une fois bien compris, de servir de point d'appui à un nettoyage tenant compte de toutes les particularités évoquées ci-avant.